



Publication à partir
du 20/11/2024 jusqu'au
31/12/2024

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Office Régional du Tourisme Eislek a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant la stabilisation des berges du cours d'eau "Sûre" à Heiderscheid par des fascines.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

